

CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT REGIONALE DE CORSE



***PLAN DES ACTIONS AYANT VOCATION A ETRE MUTUALISEES
DANS L'INTERET DES ENTREPRISES DE LEUR RESSORT***

ENTRE LES PARTIES :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse,

Dont le siège social est situé Hôtel Consulaire - Rue Adolphe Landry - CS 10210 - 20293 Bastia Cedex,

Représentée par son Président, Monsieur Jean DOMINICI,

ci-après dénommée « CCIC »,

ET

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale de Corse,

Dont le siège social est situé Chemin de la Sposata - Lieu-dit Bacciochi - BP 40958 - 20700 Ajaccio Cedex 9,

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Charles MARTINELLI,

ci-après dénommée « CMAR »,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Considérant les rôles respectifs :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, établissement public en charge de la représentation des intérêts de l'Industrie, du Commerce et des Services auprès des pouvoirs publics, contribue au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations par ses missions.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale de Corse, établissement public chargé de la représentation des intérêts des entreprises artisanales auprès des pouvoirs publics, participe activement à la politique de développement économique des territoires et à l'expansion du secteur des Métiers de par ses missions.

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet de la présente convention réside dans la mise en place et la formalisation d'un partenariat privilégié entre la CCIC et la CMAR, visant à proposer à leur réseau respectif, un schéma directeur commun prenant en compte:

- La demande du Gouvernement de répondre aux entreprises assujetties à une double immatriculation Registre du Commerce et des Sociétés et Répertoire des Métiers, visant à améliorer la visibilité et l'accessibilité à l'offre de service proposée par les consulaires ;
- Les dispositions de l'article 43 de la loi PACTE, qui prévoit que les CCI et CMA établissent au niveau régional un plan des actions ayant vocation à être mutualisées dans l'intérêt des entreprises de leur ressort ;
- Les articles L711-8-9° et R711-44 du Code de Commerce ;
- L'article 23-11°bis du Code de l'Artisanat ;
- Cette convention s'inscrit enfin comme une application des orientations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) validé par l'Assemblée de Corse en date du 30 juin 2022.

ARTICLE 2 : PORTEE DE LA CONVENTION

La présente convention vise à décrire les modalités de mise en œuvre des actions pouvant être mutualisées en veillant à proposer aux doubles ressortissants un accompagnement complet de proximité améliorée grâce à des points de contacts partagés sur l'ensemble du territoire et à des offres combinées et complémentaires des deux réseaux consulaires.

Les parties signataires de la présente convention conviennent de mobiliser leurs moyens pour mettre en œuvre les axes prioritaires de travail suivants :

Action économique et Territoires

- Axe 1 : Economie de proximité et animation des territoires
- Axe 2 : Entrepreneurat ; Création, Reprise, Transmission, Soutien aux entreprises en difficultés
- Axe 3 : Export (Agroalimentaire, Cosmétique, Métiers d'Art...)
- Axe 4 : Information, sensibilisation et accompagnement des ressortissants vers les dispositifs de soutien Nationaux et Régionaux
- Axe 5 : Apprentissage
- Axe 6 : Coopération sur les Programmes Européens
- Axe 7 : Numérique
- Axe 8 : Développement durable et transition énergétique

Enseignement Supérieur et Formation

Il est bien entendu que la coopération s'organise dans le périmètre de compétence de chacun des organismes dans un esprit de complémentarité et d'optimisation de moyens au service du développement économique du territoire.

1. ECONOMIE DE PROXIMITE ET ANIMATION DES TERRITOIRES

La CCIC et la CMAR souhaitent renforcer leur collaboration afin de développer les capacités et les potentiels économiques, lutter contre les fractures territoriales, animer et dynamiser les territoires en faisant émerger des projets partenariaux et des réseaux collaboratifs.

1.1 Economie de proximité

- Participer à l'animation et à la dynamisation des zones commerciales (hors centres commerciaux de périphérie) ;
- Favoriser la structuration des commerces et des artisans de proximité en Unions Commerciales, leur apporter le soutien technique et financier nécessaire au développement d'actions d'animations commerciales ;
- Renforcer les mesures de préservation du tissu commercial et artisanal au sein des centres urbains et en zone rurale.

1.2 Présence territoriale

En réponse au risque de fracture territoriale, particulièrement pénalisante pour les petites entreprises, et malgré une avancée constatée mais encore lente vers le numérique qui ne remplacera jamais le contact humain personnalisé,

Afin de maintenir une proximité territoriale, répondre à une demande exprimée sur la visibilité de l'offre de services et faciliter l'orientation et l'accompagnement des entreprises,

La CCIC et la CMAR organiseront des permanences, ateliers, réunions d'information sur l'ensemble du territoire, et au sein des EPCI en s'appuyant sur leur réseau d'antennes territoriales (Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, Corte, Ile Rousse, Calvi, Ghisonaccia et Sartène).

1.3 Favoriser la structuration de filières

Les consulaires accompagnent les collectivités dans leurs stratégies de soutien et d'accompagnement à la structuration, au développement et à l'essor de filières. Les entreprises locales contribuent à la compétitivité de tous les secteurs économiques du territoire en apportant des services aux entreprises ou en valorisant les ressources locales.

La CCIC et la CMAR contribuent à la création de lien entre producteurs locaux, artisans et commerçants pour valoriser les ressources produites locales.

Elles accompagnent le développement de réseaux d'entreprises pour la mise au point de procédés innovants et de pratiques collaboratives, la réponse en commun à des appels d'offres, des contrats de sous-traitance ou l'accompagnement au développement commercial des entreprises.

Références SRDEII

Axe thématique n°1 : Développer une économie durable de production

- Encourager et/ou accompagner les démarches collectives de filières
Objectif : → Améliorer la capacité des acteurs à coopérer pour accroître la compétitivité de l'écosystème corse (Fiche 11)
- Soutenir l'économie de proximité
Objectif : → Redynamiser et pérenniser le commerce de proximité (Fiche 17)

Axe thématique n°3 : Agir au service du développement économique dans les territoires

Objectifs : → Coordonner efficacement l'action économique dans les territoires (Fiche 21)
→ Identifier et saisir chaque opportunité offerte par les territoires (Fiche 22)

Axe thématique n°6 : Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier

Objectif : → Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier (Fiche 27)

2. ENTREPRENEURIAT, CREATION, DEVELOPPEMENT, REPRISE, TRANSMISSION, SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTES

2.1 Création / Développement

Les services de la CCIC et de la CMAR soutiennent et accompagnent les porteurs de projet dans leurs démarches entrepreneuriales, en leur apportant un appui technique et des conseils pratiques.

L'offre de services CCIC/ CMAR sera mutualisée et promue de manière concertée, afin de :

- Promouvoir et mettre en œuvre les dispositifs, aides et subventions proposés par la Collectivité de Corse et ses agences et offices ;
- Recevoir, conseiller, orienter et accompagner les créateurs d'entreprise ;
- Procéder au montage des dossiers (Banque, outils financiers Régionaux, aides et subventions...);
- Organiser des journées de sensibilisation à l'Entrepreneuriat.

2.2 Reprise / Transmission

Près du tiers des entreprises devront être transmises ou cédées en Corse dans les prochaines années. Ce processus de cession-reprise constitue un enjeu essentiel en termes de développement économique et d'aménagement du territoire.

La CCIR et la CMAR s'engagent à mettre en place des actions consistant à accompagner les projets de reprise/transmission par une combinaison entre les moyens de sensibilisation, de détection, de conseil, de mise en relation, de formation.

Plusieurs actions seront mises en œuvre :

- Détecter préalablement des chefs d'entreprises souhaitant transmettre leur activité, ou manifestant une volonté de le faire pour les préparer en amont à l'acte de transmission ;
- Développer des actions animation et d'information sectorielles ou territoriales ;
- Alimenter la bourse d'opportunité TRANSENTREPRISE ou BNOA ;
- Fluidifier la mise en relation entre le cédant et le repreneur ;
- Accompagner les porteurs de projets.

2.3 L'Assistance aux Formalités

La loi PACTE de mai 2019 prévoit la disparition des CFE et la création d'un guichet unique dématérialisé pour les formalités des entreprises. Ce guichet unique dématérialisé prendra la forme d'une plateforme de saisie des formalités (création, modification, radiation) qui se substituera, à compter de janvier 2023, aux CFE actuels.

- L'INPI aura la charge de l'assistance technique sur le fonctionnement du guichet ;
- Les réseaux consulaires assureront :
 - Une activité d'assistance (gratuite) à la fois en distanciel et en présentiel portant sur l'information et l'accompagnement à la saisie sur le guichet unique ;
 - La nouvelle mission de traitement des Allocation des Travailleurs Indépendants.

2.4 Soutien aux entreprises en difficultés

Les difficultés des entreprises, qu'elles soient structurelles ou conjoncturelles, sont nombreuses et récurrentes, notamment pour les TPE/PME qui constituent le tissu économique de la Corse.

Ces difficultés, accrues par l'insularité, sont exacerbées en période de crise, et il convient dès lors d'amplifier les actions en faveur de leur prévention, d'améliorer le soutien aux entreprises qui les rencontrent, et de manière générale, d'agir avec plus de réactivité et donc d'efficacité.

La CCIC et la CMAR s'engagent à mettre en place des actions consistant à détecter et prévenir les difficultés d'entreprises, sensibiliser, soutenir, orienter et accompagner les chefs d'entreprises, les artisans et commerçants dans leurs démarches, et assurer le suivi de leurs dossiers.

Elles s'engagent également à informer les entreprises sur les dispositifs de soutien de l'Etat.

Références SRDEII

Défi sociétal n°1 : La relance sociale

Objectif : → Répondre aux besoins d'emplois des entreprises, préserver la capacité des publics fragiles à s'insérer dans la société (Fiche 1)

Défi sociétal n°3 : Assurer les multiples transitions : l'innovation sociale

Objectif : → Promouvoir l'innovation sociale pour relever les défis de la société Corse (Fiche 7)

Défi sociétal n°4 : L'égalité professionnelle femmes-hommes

Objectif : → Contribuer sur le plan économique à l'accélération de la dynamique de l'égalité femmes-hommes (Fiche 10)

Axe thématique n°3 : Agir au service du développement économique dans les territoires

Objectif : → Identifier et saisir chaque opportunité offerte par les territoires (Fiche 22)

Axe thématique n°4 : Permettre aux entreprises de Corse de financer leur développement

Objectif : → Moderniser le système de financement pour faire face aux multiples défis de demain (Fiche 23)

3. L'EXPORT

Face à l'importance que représentent les marchés extérieurs pour dynamiser le tissu économique insulaire, favoriser la compétitivité des acteurs et améliorer la production de valeur, la CCIC et la CMAR décident d'intensifier leur travail et leur collaboration, afin de soutenir et accompagner les producteurs et les entreprises exportatrices ou candidats à l'export, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la cosmétique, des Métiers d'Art...

Plusieurs actions pourront être mises en œuvre :

- Participation à des salons
- Réception de journalistes
- Réception d'acheteurs
- Formations dédiées
- Réunions thématiques

Références SRDEII

Axe thématique n°1 : Développer une économie durable de production

- Capitaliser sur le potentiel productif

Objectif : → Assurer la transition vers une agriculture de production soutenable (Fiche 12)

Axe thématique n°5 : Permettre à la Corse de s'intégrer à une économie mondialisée

- Coopération transfrontalière, attractivité et rayonnement

Objectifs : → Créer un espace de coopération à l'échelle européenne et Méditerranéenne (Fiche 24)

→ Créer un environnement favorable au rayonnement commercial de la Corse (Fiche 25)

→ Rechercher de nouveaux partenaires pour soutenir le développement des entreprises exportatrices dans un contexte incertain (Fiche 26)

4. L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES RESSORTISSANTS VERS LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN NATIONAUX ET REGIONAUX

La CCIC et la CMAR sont pleinement mobilisées pour contribuer à la réussite des différentes mesures économiques nationales et Régionales et se positionnent en relais des politiques publiques dans les territoires afin de :

- Sensibiliser et Informer les entreprises, les commerçants et les artisans sur les dispositifs publics de soutien de l'Etat, de la Collectivité de Corse et de ses agences et offices ;
- Organiser des actions et des réunions d'information et de sensibilisation sur ces dispositifs ;
- Accompagner les entreprises, commerçants et artisans dans le montage des dossiers.

Références SRDEII

Axe thématique n°1 : Développer une économie durable de production

- Capitaliser sur le potentiel productif
Objectifs : → Soutenir et transformer le secteur de la construction (Fiche 13)
→ Vers un modèle de tourisme durable pour la Corse (Fiche 14)

Axe thématique n°4 : Permettre aux entreprises de Corse de financer leur développement

- Financement aux entreprises
Objectif : → Moderniser le système de financement pour faire face aux multiples défis de demain (Fiche 23)

Axe thématique n°9 : Piloter efficacement l'action publique dans le domaine économique

- La coordination de l'action publique
Objectif : → Améliorer l'efficacité et la coordination de l'action publique (Fiche 30)
- Le pilotage et le suivi
Objectif : → Garantir le suivi de la mise en œuvre du schéma et communiquer sur les résultats (Fiche 31)

5. L'APPRENTISSAGE

La CCIC et la CMAR conduisent chaque année des actions de promotion de l'apprentissage auprès des entreprises, des artisans, comme des jeunes (information sur les contrats en alternance, simplification des démarches administratives...) afin de contribuer au développement de cette voie d'excellence.

La collaboration souhaite permettre de valoriser ces actions et de les optimiser.

6. LA COOPERATION SUR LES PROGRAMMES EUROPEENS

Le positionnement sur les programmes de coopération interrégionale permet de croiser les financements, d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le tissu et les entreprises, de concrétiser rapidement des actions sur des axes prioritaires ou la structuration de filière.

La CCIC mobilisera ses équipes et son cabinet externe d'ingénierie sur le repérage d'appels à projets qui pourraient intéresser les deux compagnies consulaires. La CCIC et la CMAR s'efforceront de candidater ensemble sur les projets retenus.

Références SRDEII

Axe thématique n°5 : Permettre à la Corse de s'intégrer à une économie mondialisée

- Coopération transfrontalière, attractivité et rayonnement
Objectif : → Créer un espace de coopération à l'échelle européenne et Méditerranéenne (Fiche 24)

7. L'ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE

Pour une entreprise, l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont devenues indispensables, tout va très vite et les habitudes de consommation évoluent.

La CCIC et la CMAR organisent un programme complet d'ateliers et de services gratuits, afin de sensibiliser, informer, former et accompagner les chefs d'entreprises et les commerçants à l'utilisation des nouvelles technologies et d'internet à usage professionnel.

Elles proposent un suivi personnalisé et accompagnent les entreprises tout au long de leur projet et les aide à trouver la solution la mieux adaptée (marketing digital, @commerce, etc...).

Références SRDEII

Défi sociétal n°3 : Assurer les multiples transitions : numérisation du territoire

- Focus sur le numérique

Objectif : → Accompagner et consolider la transition numérique des entreprises (Fiche 6)

8. L'ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A LA TRANSITION ENERGETIQUE

La CCIC et la CMAR accompagnent les entreprises dans leurs projets développement durable.

Elles réalisent des pré-diagnostic thématiques et proposent des solutions à court, moyen et long terme pour améliorer la performance des entreprises.

Elles les aident à identifier leurs besoins et les accompagnent pour rester en phase avec la réglementation.

Elles aident également les entreprises à mobiliser des financements adaptés à leur projet.

Elles sensibilisent, informent et accompagnent les entreprises et les collectivités vers la maîtrise de la demande en énergie (Programme SEIZE : Sensibilisation aux économies d'Énergie des entreprises et collectivités des Iles et Zones non interconnectées au réseau Electrique métropolitain).

Références SRDEII

Défi sociétal n°3 : Assurer les multiples transitions : la transition énergétique

- La poursuite de la transition énergétique...

Objectif : → Mettre l'innovation au service de la transition et de l'autonomie énergétique (Fiche 8)

Défi sociétal n°3 : Assurer les multiples transitions : la transition écologique

- ...Et de la transition écologique

Objectif : → Accélérer la transition écologique et promouvoir l'économie circulaire (Fiche 9)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET FORMATION

La CCIC et la CMAR sont des acteurs majeurs de la Formation en Corse.

La Corse, territoire spécifique, fait face à une crise économique, sociale et sanitaire sans précédent. La Formation constitue un enjeu majeur de la mise en œuvre des politiques publiques et du développement économique.

En parfaite conformité avec les politiques régionales et tenant compte des besoins de leurs ressortissants et du territoire, la CCIC et la CMAR décident de mettre leurs moyens techniques, humains et financiers en commun afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Devenir un acteur majeur de la Formation en Corse en complémentarité des acteurs publics existants. Il s'agira de créer les conditions de partenariat avec les autres acteurs publics de la Formation (AFPA, Université, Education Nationale) ;
- Créer une véritable synergie en mutualisant et en s'appuyant sur les forces et les degrés d'expertise de chacun. La complémentarité des compétences actuelles constituera un socle commun d'accélération de l'expertise en matière de Formation ;
- Avoir une vision globale des besoins, une meilleure configuration de l'offre aux attentes de l'Economie et des Territoires et des défis sociétaux inscrits dans le SRDEII. La satisfaction des besoins et des publics sera recherchée (étudiants/apprentis, salariés/particuliers, entreprises, collectivités, OPCO, législateur, certificateur) ;

- Générer une évolution stratégique et innovante de l'offre de Formation en valorisant l'innovation pédagogique par meilleure programmation et une meilleure complémentarité des travaux des équipes pédagogique en termes d'ingénierie pédagogique. La diffusion des travaux des enseignants sera faite au travers d'un Lab Innovation commun ;
- Développer un partenariat pédagogique étroit permettant de renforcer et de créer des filières du CAP au Bac+5, mais également une offre de Formation continue tout au long de la vie. Avec 1 000 apprentis, l'alliance permettra de créer le 1^{er} CFA de Corse sur la base de cursus complets ouverts sur les principales filières stratégiques et/ou d'avenir ;
- Proposer la qualité souhaitée par la Collectivité de Corse et les certificateurs tout en offrant une proximité territoriale, par la connaissance de nos réseaux, notre expertise dans des domaines nouveaux et notre capacité à mailler le territoire. La territorialisation des campus et leur adaptation au territoire d'implantation constitueront des atouts permettant de faire de la Formation un élément valorisant en terme marketing territorial.

Références SRDEII

Défi sociétal n°1 : La relance sociale

Objectif : → Répondre aux besoins d'emplois des entreprises

Défi sociétal n°3 : Assurer les multiples transitions : un écosystème innovant

Objectif : → Accompagner les mutations attendues (économique, mais aussi énergétique et écologique)

Défi sociétal n°3 : Assurer les multiples transitions : numérisation du territoire

Objectif : → Accompagner et consolider la transition numérique des entreprises

Défi sociétal n°3 : Assurer les multiples transitions : l'innovation sociale

Objectifs : → Promouvoir l'innovation sociale pour relever les défis de la société Corse
 → Mise en place de dispositifs d'accompagnement et de formation ciblés en fonction de besoins identifiés
 → Remobilisation d'une programmation de formations dans le cadre de chantiers d'insertion
 → Dispositifs d'accompagnement renforcé vers l'entreprise (en lien avec le PRIC.)

Défi sociétal n°4 : L'égalité professionnelle femmes-hommes

Objectif : → Mise en place d'une dynamique de communication, acculturation et formation (ateliers, conférence, etc.)

Axe thématique n°2 : Renforcer les solidarités et favoriser l'inclusion économique et sociale

Objectif : → Accompagner la professionnalisation du secteur par la création de formations dédiées à l'ESS, notamment dans la perspective de préparer le renouvellement des générations : à destination des formateurs du secteur de l'ESS (axe 3 du PRIC)

Axe thématique n°3 : Agir au service du développement économique dans les territoires

Objectif : → Doter les territoires ruraux de ressources nouvelles pour soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation (formation, animation économique, ingénierie au portage de projets, réalisation d'études de marché et de prévisionnels...)

Axe thématique n°5 : Permettre à la Corse de s'intégrer à une économie mondialisée

Objectif : → Projets INTERREG (impliquant si possible des acteurs privés), mobilités ERASMUS, projets européens à gestion directe de la Commission, création et renforcement des doubles diplômes...

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

La CCIC et la CMAR décident de mobiliser, dans le cadre de ce partenariat, les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette convention et ce durant toute la durée de la convention.

Les plannings des permanences, les calendriers des actions ainsi que les contreparties financières des parties feront l'objet d'une validation par leurs instances de décision respectives, avant mise en œuvre.

ARTICLE 4 : DUREE

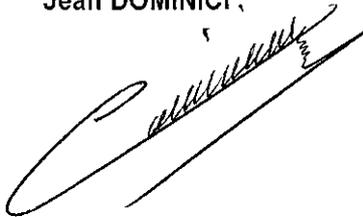
La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Fait à Bastia, le 06 OCT. 2022

En deux exemplaires originaux,

**Le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de Corse,**

Jean DOMINICI,



**Le Président de la Chambre de Métiers et
de l'Artisanat Régionale de Corse**

Jean-Charles MARTINELLI

